Les randonnées VTT du Var

Le Pierrier du lac

Cette boucle est dédiée aux amateurs de grands espaces où la nature sauvage est omniprésente, avec des paysages grandioses, des sentiers variés et une vue imprenable sur le lac de Montmeyan.

Vttiste avec vue sur le lac de Montmeyan et ses collines environnantes (GS)

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : Var

Commune(s) : Montmeyan - Régusse - Artignosc-sur-Verdon

Zones réglementaires : Parc Naturel Régional du Verdon

Départ : Parking stade-cimetière situé au rond-point direction D30 La Verdière

Arrivée : Parking stade-cimetière situé au rond-point direction D30 La Verdière

Parking conseillé : 6°06'23"E 43°64'40"N

Pratique : Randonnée VTT - Type : Boucle

Distance : 32.1 km - Durée : 3 h 30

Difficulté : Difficile - Dénivelé positif : 662 m

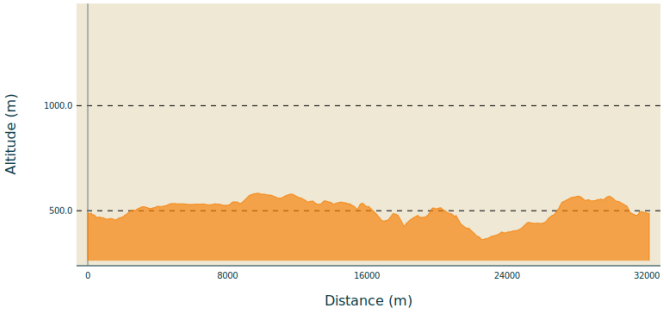

Altitude min 362 m Altitude max 583 m

DESCRIPTIF

Prenez le giratoire et la 2ème sortie direction chemin du Gabre sur 1,5 km (1) , profitez-en ! Ce n'est que de la descente.

Dès que vous quittez le goudron, restez sur le chemin de gauche pour longer le champ puis prenez à droite (2), et traversez la forêt de chênes sur environ 2 km pour rejoindre la piste principale.

Ce sentier peut s'apprécier par temps chaud puisqu'il est assez fermé par la végétation et assez sauvage. Pensez à baisser la tête, les branches sont basses et le terrain un peu compliqué.

Pour la suite pas de difficulté majeure, vous évoluez sur des pistes de terre rouge, plus ou moins ombragé. Prenez donc à gauche (3) et continuez sur la piste principale pendant 900 m, tournez ensuite à droite (4) sur le petit sentier. A la sortie, prenez à gauche en restant sur cette piste pendant 500m avant de tourner à droite (5) pour rejoindre le poteau flèche directionnel "LES HUSSARDS n°274" et la direction de Régusse. Vous serez sur des petits sentiers assez roulants jusqu'à la route de Régusse.

Vous retrouvez maintenant la route goudronnée (6), tournez à droite jusqu'au poteau flèche "LES MOULINS n°251" et continuez (7) ensuite en direction de Montmeyan Village.

En passant, vous pouvez faire une pause pour admirer les deux moulins de Régusse, datant de la fin du XVème siècle.

Continuez tout droit vers le centre du village. Au poteau flèche "LES CLAUS n°252", prenez à gauche (8) direction Montmeyan Village.

Descendez la rue des Ecoles (9) jusqu'au rond-point, puis, direction le quartier Saint-Jean. Attention aux mollets cela monte légèrement.

A l'issue de la zone résidentielle, au poteau flèche "SAINT-JEAN n°253", suivez la direction d'Artignosc Village. Quittez le bitume pour retrouver des sensations avec ce sentier assez roulant alternant montées et descentes et ne comportant aucune difficulté sur un peu plus de 4 km, jusqu'au poteau "FONTAYNE n°279", suivez Artignosc village.
En chemin, pensez à vous arrêter pour admirer la fontaine du Domaine de Pampelonne. Juste avant la RD7, tournez à gauche direction le chemin de la Voie Royale.
Après avoir traversé la RD7, empruntez le chemin de Sainte-Euphémie (10) zigzaguez entre les arbres du petit bois jusqu'à la chapelle de Ste-Euphémie sur environ 2 km.

Après la chapelle, tournez à gauche et continuez sur ce sentier ombragé. A l'automne, vous aurez peut-être la chance de cueillir quelques champignons.

Au poteau flèche LA GARENE n°266, tournez à gauche (11) direction Artignosc Village. Descente

avec petits obstacles sur 1,3 km. Attention à la traversée de la RD471 ! Dirigez-vous vers le sentier qui descend en parallèle de la route (12). Attention aux quelques roches et cailloux sur ce chemin.

Arrivé au sommet de la montée, prenez à gauche (13) vers le parking sur la route parallèle à la voie sans issue.

Vous descendez maintenant vers le poteau flèche JAUBIN n°265, prenez à gauche direction Montmeyan Village.

Attention : bonne descente caillouteuse suivie d'une pente à fort dénivelé juste après ! Préparez vos mollets.
800 m après ce poteau flèche, tournez à droite (14) et appréciez ce sentier escarpé, avec de nombreux obstacles (cours d'eau et rochers). Pensez à bien suivre le balisage.

Après 750 m, à la patte d'oie, prenez le chemin de droite, contournez le hangar et descendez le jusqu'au poteau flèche "CENDRUA n°268" (15). Suivez Montmeyan village et c'est parti pour presque 2 km de descente technique sur une piste caillouteuse avec un panorama sur le lac de Montmeyan et les collines environnantes.

A l'issue de celle-ci, vous passez devant le lac et arrivez au poteau flèche "L'ESCOURCHE n°269" (16). Prenez à gauche et continuez sur la RD13 pendant 700 m. Serrez à droite pour rouler en sécurité.

Au poteau flèche "COCNILLET n°270" (17), continuez vers Montmeyan Village et faites vous plaisir sur ce sentier aux paysages et revêtements variés d'environ 7 km. Attention au faux-plat, les cuisses risquent de piquer un peu.

Traversez prudemment la RD20, et continuez sur le chemin face à vous (18). Tournez sur le premier chemin de gauche avant de traverser une nouvelle fois la RD20 (19) et rejoindre le petit sentier d'en face.

Continuez sur ce petit sentier, à l'intersection prenez à droite pour monter jusqu'au centre (20) de la commune de Montmeyan pour découvrir ainsi ce village médiéval fortifié qui comporte des vestiges d'appareil défensif, notamment la tour Charlemagne (tour carrée à archères), et de nombreux éléments architecturaux qui remontent au XIIème siècle.

Redescendez ensuite vers la Place de la Forge pour retrouver à droite du giratoire votre parking de départ.

ACCÈS ROUTIER

Rejoindre la D13 direction Montmeyan, au rond point prendre la sortie D30 La Verdière - Rians et tourner vers le parking du stade et cimetière.

CARTE

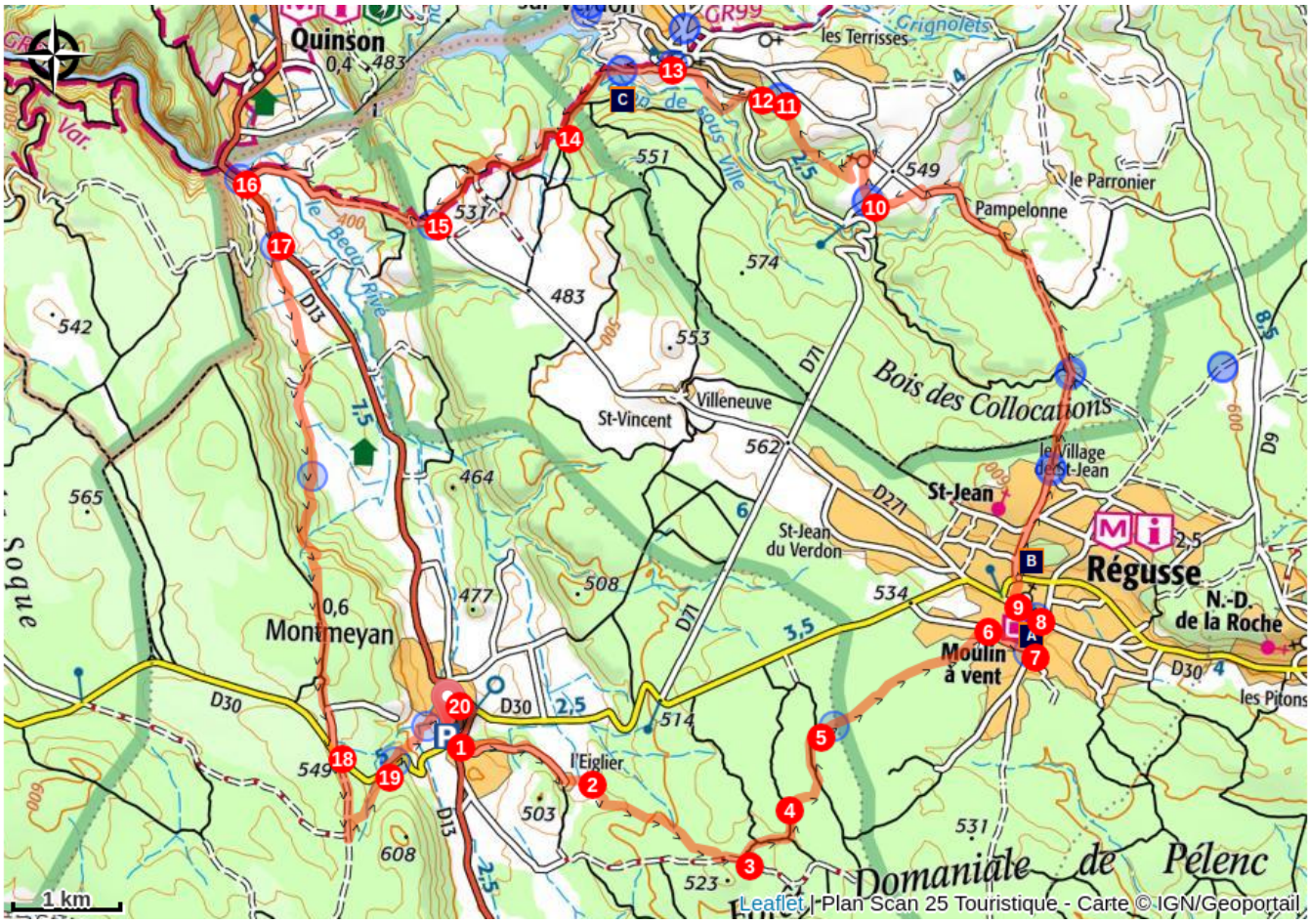

À DÉCOUVRIR

- **Les moulins de Régusse (A)**
- **Le Claou, Espace Naturel Sensible (B)**
- **Faune remarquable (C)**

LES RECOMMANDATIONS

interdiction de fumer et faire du feu

véhicules motorisés interdits

bivouac interdit

cueillette interdite

chiens tenus en laisse

Vérifier la météo

Emporter vos déchets

Port du casque recommandé

Ne pas sortir de l'itinéraire balisé

Respecter le travail des agriculteurs, exploitants

Refermer toutes les clôtures

La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous. La réponsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.

LES ÉQUIPEMENTS

- **Casque de protection**
- **Eau, petite provision**
- **Vêtement de pluie**
- **GPS et/ou carte IGN**
- **Gilet fluo (période de chasse)**
- **Matériel de réparation**
- **Trousse à pharmacie**

CONTACTS UTILES

Signaler un problème: https://sentinelles.sportsdenature.fr/
Risques incendies: Consulter la vigilance incendie https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/
Numéro d'urgence: 112
Renseignements: var.fr rubrique "contact" ou gro-pdesi83@var.fr

BALISAGE

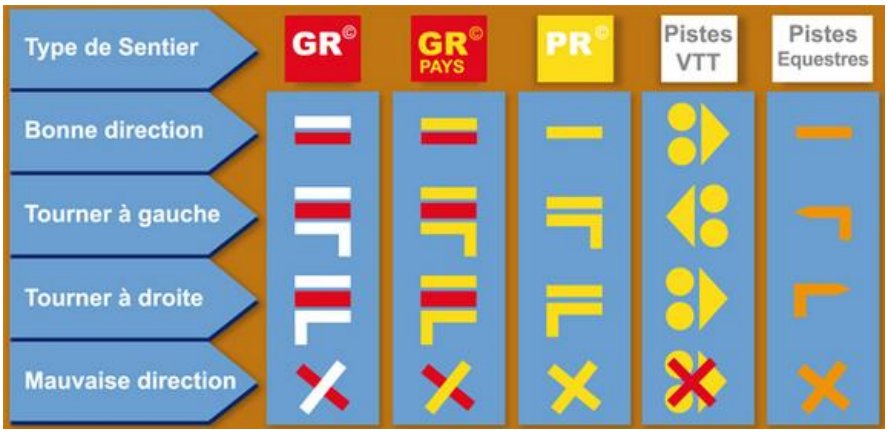

LE DÉPARTEMENT

Pilote d’un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l’égide des fédérations françaises sportives.
La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d’un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.
Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.